AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 4706. RUE SAINT-ANDRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance extraordinaire du 31 juillet 2017, aux termes de sa résolution CA17 25 0313, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au **4706, rue Saint-André**.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 29 août 2017, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 6e étage;

201, avenue Laurier Est, 6º étage; QUE ce projet de résolution vise à autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial au 4706, rue Saint-André, et ce, en dérogeant au zonage H.2-3 qui prescrit un nombre minimal de 2 logements.

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce suiet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 11 août 2017

Le secrétaire d'arrondissement, Me Claude Groulx